

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2017**

Date de convocation : 29/03/2017

Date d'affichage : 13/04/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 06 avril à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Monsieur Manuel SEMILLY, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Catherine HAMEL, et Monsieur Christian HUBERT.

Absents excusés : Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur François MAITREL, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY et Monsieur Laurent RAFFIN.

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Madame Vanessa FINEL, Monsieur David FLEURY, et Monsieur Bertrand NAIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain LENGRONNE.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes administratifs 2016 (budgets principaux et budgets annexes).

Approbation des comptes de gestion.

Affectation des résultats.

Vote du budget primitif 2017 (budget principal et budgets annexes).

Vote des taux d'imposition.

Vote des subventions.

Avenant au marché de travaux du local commercial rue Saint Pierre.

Choix des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement la Pérelle.

Convention de mise à disposition de personnel entre Saint-Lô Agglo et la commune de CANISY.

Questions diverses.

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

Il a été remis à chaque conseiller un exemplaire du budget avec détail par article.

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Compte administratif 2016 Principal - commune historique de Canisy

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	150 666,49 €
012	charges de personnel	251 401,81 €
014	atténuation de produits	29 637,00 €
65	autres charges de gestion courante	69 887,47 €
66	charges financières	25 962,87 €
67	charges exceptionnelles	2 446,00 €
022	dépenses imprévues	0,00 €
023	virement à la section investissement	0,00 €
total dépenses		530 001,64 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	79 255,73 €
73	impôts et taxes	224 048,00 €
74	dotations subventions et participations	335 637,00 €
75	autres produits de gestion courante	76 426,98 €
013	atténuation de charges	14 157,47 €
76	produits financiers	0,00 €
77	produits exceptionnels	17 622,95 €
002	excédent antérieur reporté	0,00 €
total recettes		747 148,13 €

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 217 146,49 € ; L'excédent de clôture de fonctionnement est de 470 420,36 € (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté).

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

21	immobilisations corporelles hors opération	10 132,10 €
23	immobilisations en cours hors opération	24 652,99 €
	opération 181 : immeuble AA62 St Pierre	9 021,29 €
	opération 180 : salle convivialité	29 157,31 €
204	subvention d'équipement versés	28 949,50 €
16	remboursement d'emprunt	26 711,45 €
020	dépenses imprévues	0,00 €
total dépenses d'investissement		128 624,64 €

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

Recettes d'investissement

013	subvention d'investissement	4 530,90 €
16	emprunts et dettes assimilées	0,00 €
1068	affectation du résultat	250 000,00 €
10	dotations fond divers réserves	8 366,14 €
27	autres immobilisations financières	0,00 €
021	virement de la section fonctionnement	0,00 €
024	produit des cession d'immobilisations	0,00 €
total recettes d'investissement		262 897,04 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2016 est de 128 624.64 € ; celui des recettes est de 262 897.04 € ; le résultat d'exercice présente un excédent de 134 272.40 €.

Le compte administratif 2016 présente un excédent de clôture d'investissement de 239 630.55 € (résultat d'exercice + excédent antérieur).

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2016.

Compte administratif 2016 annexe assainissement - commune historique de Canisy**- Section d'exploitation**

Le total des dépenses réalisées est de 59 390.66 € ; celui des recettes est de 60 816.34 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 1 425.68 €. L'excédent de clôture 2016 de fonctionnement assainissement est de 51 352.96 €.

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 15 378.89 € ; celui des recettes est de 15 145.08 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 233.81 €. Le compte administratif 2016 présente un excédent de clôture 2016 d'investissement de 30 068.43 €.

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement.

Compte administratif 2016 annexe lotissement « la Pérelle » - commune historique de Canisy**- Section de fonctionnement**

Le total des dépenses réalisées est de 8 051.98 € ; celui des recettes est de 8 051.98 €. Le résultat d'exercice présente un résultat nul.

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 8 051.98 € ; celui des recettes est de 0.00 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 8 051.98 €. Le compte administratif 2016 présente un déficit de clôture 2016 d'investissement de 8 051.98 €.

Monsieur le Maire, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

compte administratif 2016 du budget annexe lotissement « La Pérelle ».

Compte administratif 2016 Principal - commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	53 263,50 €
012	charges de personnel	103 550,08 €
014	atténuation de produits	25 422,00 €
65	autres charges de gestion courante	35 888,59 €
66	charges financières	2 491,96 €
67	charges exceptionnelles	505,00 €
022	dépenses imprévues	0,00 €
023	virement à la section investissement	0,00 €
total dépenses		221 121,13 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	11 494,56 €
73	impôts et taxes	122 985,00 €
74	dotations subventions et participations	196 110,26 €
75	autres produits de gestion courante	21 053,48 €
013	atténuation de charges	1 519,00 €
76	produits financiers	0,30 €
77	produits exceptionnels	119 353,14 €
002	excédent antérieur reporté	0,00 €
total recettes		472 515,74 €

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 251 394,61 € ; L'excédent de clôture de fonctionnement est de 363 680,66 € (résultat d'exercice + excédent antérieur reporté).

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

20	immobilisations incorporelles	3 421,27 €
21	immobilisations corporelles hors opération	89 091,58 €
23	immobilisations en cours hors opération	29 944,48 €
16	remboursement d'emprunt	31 127,36 €
041	opérations patrimoniales	194 981,00 €
total dépenses d'investissement		348 565,69 €

Recettes d'investissement

013	subvention d'investissement	2 845,20 €
16	emprunts et dettes assimilées	450,00 €

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

21	immobilisations corporelles	1,00 €
1068	affectation du résultat	135 000,00 €
10	dotations fond divers réserves	12 758,48 €
138	subventions d'investissement	15 000,00 €
041	opérations patrimoniales	194 981,00 €
total recettes d'investissement		361 035,68 €

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2016 est de 348 565.69 € ; celui des recettes est de 361 035.68 € ; le résultat d'exercice présente un excédent de 12 469.99 €.

Le compte administratif 2016 présente un excédent de clôture d'investissement de 40 887.00 € (résultat d'exercice + excédent antérieur).

Monsieur le Maire délégué de la commune de Saint Ébremond de Bonfossé, commune déléguée de CANISY, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif principal 2016.

Compte administratif 2016 annexe assainissement - commune historique de Saint Ébremond de bonfossé

- Section d'exploitation

Le total des dépenses réalisées est de 47 819.44 € ; celui des recettes est de 67 518.89 €. Le résultat d'exercice présente un excédent de 19 699.45 €. L'excédent de clôture 2016 de fonctionnement assainissement est de 19 699.45 €.

- Section d'investissement

Le total des dépenses réalisées est de 231 981.45 € ; celui des recettes est de 231 055.65 €. Le résultat d'exercice présente un déficit de 925.80 €. Le compte administratif 2016 présente un déficit de clôture 2016 d'investissement de 3 136.59 €.

Monsieur le Maire délégué de la commune de Saint Ébremond de Bonfossé, commune déléguée de CANISY, en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, ne participe pas au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement.

II - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion dressés par le receveur pour les budgets principaux et les budgets annexes assainissement des communes historiques de Canisy et de Saint Ébremond de Bonfossé et le budget annexe lotissement « La Pérelle » de la commune historique de Canisy.

III- AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

suit :

Budget communal

Excédent cumulé disponible des 2 communes historiques	834 101.02 €
Transfert au compte 1068 en investissement	400 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	434 101.02 €
Excédent d'investissement cumulé des 2 communes historiques	280 517.55 €

Budget annexe assainissement

Excédent cumulé disponible des 2 communes historiques	71 052.41 €
Transfert au compte 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	71 052.41 €
Excédent d'investissement cumulé des 2 communes historiques	26 931.84 €

Budget annexe lotissement « La Pérelle »

Excédent cumulé disponible	0.00 €
Déficit d'investissement à reporter	8 051.98 €

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Le budget communal 2017 se présente ainsi :

- **Section fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

011	charges à caractère général	655 088,10 €
012	charges de personnel	429 600,00 €
014	atténuation de produits	55 064,97 €
65	autres charges de gestion courante	138 959,00 €
66	charges financières	30 640,00 €
67	charges exceptionnelles	2 500,00 €
022	dépenses imprévues	20 000,00 €
023	virement à la section investissement	400 000,00 €
042	opérations d'ordre entre sections	3 147,93 €
	total dépenses	1 735 000,00 €

Recettes de fonctionnement

70	produit de gestion courante	108 478,00 €
73	impôts et taxes	321 794,16 €
74	dotations subventions et participations	741 296,60 €
75	autres produits de gestion courante	110 776,00 €
013	atténuation de charges	16 000,00 €
76	produits financiers	0,30 €
77	produits exceptionnels	2 553,92 €
002	excédent antérieur reporté	434 101,02 €
	total recettes	1 735 000,00 €

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

- **Section investissement****Dépenses d'investissement**

21	immobilisations corporelles hors opération	204 500,00 €
23	immobilisations en cours hors opération	526 057,17 €
	opération 180 : salle convivialité	50 000,00 €
	opération 181 : immeuble AA62 St Pierre	281 978,71 €
	opération 182 : réseau de chaleur et chaudière bois	206 000,00 €
	opération 183 : désenclavement arrières du bourg	15 000,00 €
204	subvention d'équipement versés	28 949,50 €
16	remboursement d'emprunt	88 514,62 €
020	dépenses imprévues	10 000,00 €
total dépenses d'investissement		1 411 000,00 €

Recettes d'investissement

001	excédent d'investissement reporté	280 517,55 €
13	subvention d'investissement	130 938,60 €
1068	affectation du résultat	400 000,00 €
10	dotations fond divers réserves	31 878,28 €
21	immobilisations corporelles	42 430,00 €
021	virement de la section fonctionnement	400 000,00 €
024	produit des cession d'immobilisations	1,00 €
1385	opération 181 - participation communauté agglomération	25 000,00 €
1383	opération 181 - subvention Conseil départemental (Contrat territoire)	17 756,64 €
040	amortissement subvention équipement aux pers de droit privé	3 147,93 €
041	opérations patrimoniales	79 330,00 €
total recettes d'investissement		1 411 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget principal 2017 tel que présenté.

Budget annexe assainissement 2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil que, depuis le 03 mars 2017, la compétence assainissement a été transférée à la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, par arrêté préfectoral en date du 10/03/2017 ; cependant il est nécessaire de voter un budget pour les dépenses qui ont été mandatées entre le 01 janvier et le 03 mars 2017.

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation 191 000,00 €

Section investissement 69 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget assainissement 2017 tel qu'il est présenté.

Budget annexe lotissement « La Pérelle » 2017

Il s'équilibre de la façon suivante :

Section exploitation 592 165.69 €

Section investissement 353 917.67 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget lotissement 2017 tel qu'il est présenté.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les taux d'imposition votés par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, et la proposition faite pour le choix des taux d'imposition en 2017 qui permette une neutralisation fiscale pour l'année 2017. Il précise que la communauté d'agglomération assurera les attributions de compensation de sorte que la commune n'ait pas de perte de recette fiscale. A la fusion de la communauté de communes de Canisy avec Saint-Lô Agglo, vient s'ajouter la création de la commune nouvelle de Canisy qui implique également des ajustements de la fiscalité, notamment un lissage de certaines taxes, de sorte que les taux de fiscalité des communes historiques soient identiques.

L'état n°1259 de notification des taxes directes locales pour 2017 précise les taux de références de la commune nouvelle à savoir la TH 9.50%, le TFB 9.03%, la TFNB 11.51% ; ce sont les taux moyens pondérés (la moyenne entre Canisy et Saint Ébremond de Bonfossé, communes historiques). Monsieur le Maire précise qu'en raison de la fusion de la communauté de communes de Canisy et de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, une part de fiscalité revient aux communes permettant d'accompagner le retour anticipé de certaines compétences en 2016 (lotissement, etc.) ; ce qui permet de garder un équilibre financier sans pression fiscale supplémentaire sur les ménages. Le lissage sur 8 ans du FB et du FNB permet d'intégrer progressivement le décalage entre Canisy et Saint Ébremond de Bonfossé communes historiques. Les taux proposés prennent en compte les taux de Saint-Lô Agglo afin de faire en sorte que le global commune de Canisy + Saint-Lô Agglo soit équivalent à commune de Canisy + communauté de communes de Canisy avant la fusion de l'EPCI.

Les taux proposés sont les suivants :

Taxe d'habitation

Taux communal 8.71% sans lissage.

Le taux de l'Agglo est de 12.33%, ce qui porterait le taux d'imposition global agglo + commune à 20.94% en 2017. Taux global de TH similaire à 2016 (Canisy + communauté de communes de Canisy)

Taxe foncier bâti

Taux communal 15.47% avec lissage sur 8 ans.

Le taux de l'Agglo est de 4.51%, ce qui porterait le taux d'imposition global agglo + commune à 19.98% en 2017. Taux global de FB similaire à 2016 (Canisy + communauté de communes de Canisy)

Taxe foncier non bâti

Taux communal 19.10% avec lissage sur 8 ans.

Le taux de l'Agglo est de 10.85%, ce qui porterait le taux d'imposition global agglo + commune à 29.95% en 2017. Taux global de FNB similaire à 2016 (Canisy + communauté de communes de Canisy)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 1 abstention, décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 8.71 % sans lissage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le taux de la taxe de foncier bâti à 15.47 % avec un lissage sur 8 ans ;
- décide de fixer le taux de la taxe de foncier non bâti à 19.10% avec un lissage sur 8 ans.

VI - VOTE DES SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2017 comme suit :

• Anciens combattants Canisy	360 €
• Harmonie municipale de Canisy	1650 €
• Club du temps libre	100 €
• Club du 3 ^{ème} Âge de Canisy	600 €
• Ensemble Vocal de Canisy	1500 € (dont 500 € pour les 30 ans de l'asso)
• Comité des fêtes de Canisy	1200 €
• Associations des Parents d'Élèves de Canisy	150 €
• Concours Maisons fleuries	600 €
• Bougeons Nos Villages	300 € (nouvelle subvention)
• Passion Deux Roues	300 €
• APE école St Ebremond de Bonfossé	6410 €
• Comité des Fêtes de St Ébremond de Bonfossé	355 €
• Anciens Combattants de St Ébremond de Bonfossé	150 €
• Club du 3 ^e âge de St Ébremond de Bonfossé	365 €
• Association théâtrale « Les Genottes »	200 € (nouvelle subvention)
• USEP	300 €
• Parentibus	100 € (nouvelle subvention)
• Association nationale de la Croix de guerre	30 €.

Monsieur le Maire suggère de proposer aux associations communales (APE Saint Eb ; Club du 3^e Âge Saint Eb ; APE Canisy ; Harmonie municipale de Canisy ; Comité des fêtes de Canisy ; Passion Deux Roues ; les Genottes) la mise à disposition gratuite de la salle de Saint Ébremond de Bonfossé une fois par an, et 3 fois pour le Comité des fêtes de Saint Ébremond (accord en place). Cette mise à disposition est valorisée pour un montant de 350 €. Le conseil municipal y est favorable.

VII - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOCAL COMMERCIAL RUE SAINT PIERRE

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n°1 de l'entreprise LEPRETRE - pour le lot 2 charpente couverture bardage - de démolition des 2 souches de cheminée et dépose de châssis de toit pour un montant de 3 960.00 € HT. Le conseil n'y est pas favorable.

Monsieur Michel LEGOUPIL dispose d'un second devis de l'entreprise DUFORT Éric d'un montant de

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

600.00 € HT pour démolir les 2 souches de cheminée. Le conseil décide de confier la démolition des 2 souches à l'entreprise Éric DUFORT pour un montant de 720.00 € TTC.

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 de l'entreprise LEPRETRE - pour le lot 2 charpente couverture bardage - de travaux en moins-value (plateau de combles, épaisseur 25 mm, CTBH, pour commerce (- 100 € HT)) et de travaux en plus-value (ossature de bardage, bardage par panneaux stratifiés HLP MAX ETERIOR (+ 738 € HT)) pour un montant de 638.00 € HT.

Entreprise	Entreprise LEPRETRE
Montant HT base	9 776.75 €
Avenant n° 2 HT	+ 638.00 €
Nouveau montant HT	10 414.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation et le réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017.

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise LEBOUTEILLER - pour le lot 3 menuiseries extérieures - de fourniture et pose d'un coffre du rideau métallique en médium de 10 mm à peindre pour un montant de 333.16 € HT.

Entreprise	Entreprise LEBOUTEILLER
Montant HT base	40 000.00 €
Avenant n° 1 HT	+ 333.16 €
Nouveau montant HT	40 333.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation et le réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017.

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise LEPRETRE - pour le lot 4 menuiseries intérieures, plâtrerie, isolation, plafonds - de doublage placostil avec isolant de 45 mm, dépose et repose plinthes pour un montant de 991.80 € HT.

Entreprise	Entreprise LEPRETRE
Montant HT base	24 998.50 €

Avenant n° 1 HT	+ 991.80 €
Nouveau montant HT	25 990.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation et le réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017.

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise BOURGET MARQUÉ - pour le lot 8 peinture revêtement de sols nettoyage - de travaux complémentaires en peinture et ravalement (isolation à l'arrière de l'immeuble) pour un montant de 7241.79 € HT.

Entreprise	Entreprise BOUGET MARQUÉ
Montant HT base	23 068.04 €
Avenant n° 1 HT	+ 7 241.79 €
Nouveau montant HT	30 309.83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation et le réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017.

Monsieur le Maire précise que les avenants représentent un ajustement de 6% par rapport au montant du marché initial.

VIII - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT LA PERELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la procédure adaptée en 03 lots séparés lancée le 02/03/2017 pour les travaux de viabilisation du lotissement au Hameau « La Pérelle » - travaux de terrassement, voirie, réseaux et espaces verts.

La commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis s'est réunie le 24 mars 2017 pour l'ouverture des plis et pour l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus ; et a établi, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur économique de l'offre, 30% pour la valeur technique et 10% pour le délai d'exécution des travaux pour les lot 1 et lot 2 ; et 60% pour la valeur économique de l'offre et 40% pour la valeur technique pour le lot 3), une liste des offres comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le lot 1 - terrassement, voirie, réseau des eaux pluviales : l'entreprise TP BOUTTÉ - domiciliée 73 route de Saint Lô, 50890 CONDE SUR VIRE - pour un montant de l'offre de base de 262 568.70 € HT, et pour un montant de 11 880.00 € HT pour l'option, soit pour un montant total base + option de 274 448.70 € HT.

Pour le lot 2 - réseaux téléphone, eau potable et éclairage public : l'entreprise SITPO- domiciliée 5 rue de la Vallée Cagnon 50180 AGNEAUX - pour un montant de l'offre de base de 65 032.55 € HT et pour un montant de 6 280.00 € pour l'option, soit pour un montant total base + option de 71 312.55 € HT.

Pour le lot 3 - espaces verts : l'entreprise SAINT MARTIN PAYSAGE - domiciliée 34 rue Saint Manvieu 14000 CAEN - pour un montant de 17 417.04 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis pour les 3 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement, et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Madame Delphine ROULLEAUX, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix), le conseil municipal :

- attribue les 3 lots de l'avis public d'appel à concurrence relatifs aux travaux de viabilisation du lotissement la Pérelle, conformément au descriptif ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2017.

IX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE SAINT-LO AGGLO ET LA COMMUNE DE CANISY

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01 janvier 2017, date de la fusion de la communauté de communes de Canisy et de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, Madame LENOAN et Madame DOREE sont mises à disposition de la commune pour assurer le service de la médiathèque. Il convient de régulariser cette mise à disposition en signant une convention.

Monsieur le Maire rappelle que la convention couvre la période du 01/01/2017 au 31/05/2017 ; il en précise le coût - 2600 € / mois pour le salaire de l'agent animation et le salaire de l'agent d'entretien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel.

X - QUESTIONS DIVERSES

Chaufferie bois - mission SPS

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que 3 entreprises ont été consultées pour la mission SPS des travaux de la chaufferie bois de la commune déléguée de Saint Ébremond de Bonfossé. Deux

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 avril 2017.

entreprises ont répondu : l'entreprise SOCOTEC propose de réaliser la mission SPS pour un montant de 1245.00 € HT, et l'entreprise MESNIL SYSTEM' pour un montant de 970.00 € HT. Monsieur Gérard DUVAL propose de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM' pour un montant de 970.00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Démission d'un agent communal

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que l'agent qui réalisait l'entretien de la salle de la commune de Saint Ébremond de Bonfossé a démissionné.

Compte rendu de la commission voirie

Monsieur François OSMOND présente le compte-rendu de la commission voirie qui s'est tenue le 04/04/2017.

Il présente deux devis pour l'épavage des chemins, l'un de l'entreprise SARL BELLIARD d'un montant de 3332.50 € TTC ; le second de l'entreprise SARL POREE d'un montant de 3990.00 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL BELLIARD d'un montant de 3332.50 € TTC.

L'intervention pour l'épavage des virages et des bernes est prévue fin mai, début juin.

Monsieur François OSMOND présente un devis d'IPE Environnement pour l'entretien des chemins de randonnée d'un montant de 2236.00 € (TVA non applicable). Il est prévu deux passages par an. Après en avoir délibéré, le conseil est favorable à la dépense.

Monsieur François OSMOND présente un devis pour le débarnage, et le curage des fossés de l'entreprise SARL Guillaume AUBREE d'un montant de 0.72 € TTC le ml. Le coût global est estimé à 2880 € TTC (environ 4 km). Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la dépense.

Monsieur François OSMOND informe le conseil que l'enrobé à froid est disponible soit à la carrière du fût pour un montant de 99 € la tonne, soit à la carrière de Vaubadon pour un montant de 90 € la tonne.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h10.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

